80e ANNÉE. — N° 142. MERCREDI 4 DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DV CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —)	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Suivre Pétain

Un phénomène extraordinaire s'est déjà réalisé en France sur quoi il ne faut pas manquer de ramener souvent l'attention des Français.

Rappelez-vous ! rappelez-vous ! Le 9 mai dernier au soir, nuit calme sur l'ensemble du front et le pays s'endort, rassuré ! Le 10 mai, au matin, grondements de tonnerre. L'orage est déchaîné ! Un mois de campagne et, devant le monde stupéfait, la France tombe de son haut, les reins cassés ! Jours affreux !

A terre, piétiné par ses vainqueurs, notre pays n'existe plus. Il n'y a plus rien, ni armée, ni gouvernement. Il n'y plus que le peuple tout seul. Livré à lui-même, c'est-à-dire à la panique ! Ah ! c'est alors qu'ils ne faisaient pas les fiers, ces rhéteurs qui parlaient toujours du peuple maître de ses destinées, du peuple se gouvernant lui-même ! Ils ont pu voir alors la pitoyable, la misérable impuissance d'une nation que personne ne conduit. Ce grand peuple français, qui passe pourtant pour un des plus intelligents du monde, était comme une poussière tourbillonnant aux souffles de tous les horizons, secouée, emportée, dispersée aux vents de toutes les tempêtes ! De cette nation en déroute, qu'allait-il advenir ?

Alors, une espèce de miracle s'est accompli. Le 15 juin ce n'était que ruines et décombres sur notre sol, désespoir dans nos cœurs. Le 15 juillet, une lueur d'aube perce à l'horizon noir, un ordre nouveau vient de naître. Un gouvernement s'est constitué ; un vrai, qui pense et qui agit. Sans émeutes, sans discordes fratricides, sans batailles civiles, une Révolution d'ordre et de salut s'est faite comme il se doit par en haut, par la tête ! Pétain a pris le pouvoir !

Au moment où s'installa cette volonté ordonnatrice, ce fut comme un courant de réconfort qui passa dans le pays. On se sentit arrêté sur la pente de l'abîme. Entre nous et l'Allemagne, qui aurait pu nous écraser jusqu'à l'anéantissement, une protection salutaire venait de s'interposer. Nous n'étions plus abandonnés, un homme venait de prendre notre sort en mains !

Voilà quel fut le premier miracle. Il en implique, il en commande un autre sans quoi il serait comme s'il n'avait pas été. Il ne peut pas suffire d'avoir empêché la France de mourir, il reste à la remettre sur la voie de la renaissance !

⁂

A nous Français, un exemple s'impose ici,
celui de l'Allemagne qui nous a montré comment un peuple se relève.
Voyez quel fut longtemps son état après 1918 ! Certes, l'état-major allemand avait eu la sagesse d'exiger qu'on demandât l'armistice à temps, et de prévenir ainsi l'invasion armée.

Mais après ? Ce fut dans le Reich le désordre, le désarroi, la menace communiste, un parlementarisme diviseur et chaotique, la faillite, la famine, le désespoir. Cela dura quelque 15 ans. Jusqu'au jour où, venue d'en bas, une force organisatrice monta, grandit et, gravissant par degrés les voies du pouvoir sut imposer au pays l'ordre et le travail. Elle étrangla d'abord le marxisme sous ses deux formes également mauvaises : le socialisme et le communisme. Puis l'œuvre de restauration et de redressement commença. En cinq ans, malgré les prophéties de M. Léon Blum, elle fit remonter l'Allemagne du fond de l'abîme.

Les hommes générateurs de ce mouvement formidable surent ranimer dans le peuple allemand la flamme d'une volonté commune. Il lui apportèrent une raison de vivre, de travailler. Ils donnèrent un but à ses efforts ; ils lui fournirent, si vous voulez, une mystique.

Nous ne jugeons pas leur doctrine,

Mais c'est une doctrine ! *Elle représente comme une idée qui marche en avant de la masse, qui la guide, qui l'exalte au dessus de ses passions journalières et l'arrache à son égoïsme quotidien. Ainsi guidé, ainsi orienté, ce peuple eût désormais la sensation qu'il travaillait à une grande œuvre et que ses efforts ne seraient pas vains. Il savait pour quoi on lui demandait des sacrifices !*

Dès lors, en Allemagne, on cessa de se disputer entre compatriotes. L'union fut faite dans une obéissance qui concentrait et multipliait les forces nationales au lieu de les diviser et de les paralyser comme on faisait chez nous. Tout le secret de l'écrasante supériorité sur nous de notre adversaire est là dedans. Il n'y a pas d'autre mystère.

Le nom de notre mal nous est connu ; celui de notre salut est Pétain !

⁂

Toute différence de natures étant réservée nous devons profiter de la leçon que nous ont donnée nos vainqueurs.

Le Maréchal Pétain veut forger une jeunesse et rassembler le peuple autour de cet idéal : l'union nationale qui refera la France. Nous n'avons rien de mieux à faire que de le suivre. Il est bien placé pour juger la bonne manière de servir la nation. Et ce n'est pas assez de dire qu'il serait ridicule de vouloir être plus patriote que Pétain ; il ne le serait pas moins de vouloir l'être autrement.

Emile LAPORTE.

SECOURS NATIONAL

Il n'y a pas de restriction pour la Charité

POUR LES LORRAINS

UN APPEL du Maréchal PÉTAIN

En faveur de nos frères français de Lorraine qui doivent trouver dans nos régions l'accueil et l'asile auxquels ils ont droit, le Maréchal Pétain, s'adressant au cœur de la France, lui a fait entendre l'appel suivant :

⁂

Français,

Soixante-dix mille de nos frères de Lorraine sont arrivés en zone libre ayant dû tout abandonner, leur maison, leurs biens, leur village, leur église, le cimetière où dorment leurs ancêtres, tout ce qui fait enfin l'intérêt de la vie.

Ils ont tout perdu. Ils viennent demander asile à leurs frères de France. Les voici au seuil de l'hiver, sans ressources, n'ayant plus comme richesse que la fierté de rester Français. Ils acceptent pourtant leur malheureux sort sans se plaindre, sans récriminer. Ce sont des Français de grande race, à l'âme énergique, au cœur vaillant.

Un grand nombre d'entre eux sont des paysans. Installés au voisinage des frontières, ils ont, au cours des siècles, souffert plus que d'autres des rigueurs de la guerre. Je ressens, comme vous le ressentez vous-même, toute leur peine. Le gouvernement fait ce qui est en son pouvoir pour soulager leur infortune et leur fournir les moyens de vivre et de travailler, mais les Lorrains méritent mieux. Il faut que l'accueil qui leur est fait soit l'accueil du cœur, celui que l'on réserve à des parents aimés. Que chacun s'ingénie à leur faire retrouver, là où ils seront placés, la douceur d'un foyer et l'ambiance de la grande amitié française.

Déjà, diverses propositions concernant propriétés, maisons, exploitations sont parvenues au Service des réfugiés. Il faut que dans chaque département d'accueil vous recherchiez tout ce qui peut leur être offert pour adoucir leur sort.

Partis avec un pécule infime et un maigre bagage, tout leur manque. Que chacun de vous s'efforce donc de les aider, de les réconforter, de leur fournir du travail dans toutes les activités où ils peuvent s'employer.

Que tout cela soit fait avec un enthousiasme ardent, afin qu'ils sentent autour d'eux sympathie et affection. De cet effort de solidarité à l'égard de compatriotes malheureux nous sortirons meilleurs et plus unis.

Informations

LE VOYAGE DU MARECHAL PETAIN A MARSEILLE

C'est aujourd'hui, mardi, que le Maréchal Pétain doit arriver à Marseille.

La population entière s'apprête à recevoir et à acclamer le chef de l'Etat français. Comme à Lyon, l'accueil sera enthousiaste et, une fois encore, le Maréchal constatera que les Français placent en lui l'espoir du redressement du pays.

D'autre part, Mgr. Jean Delay, évêque de Marseille, invite les Marseillais à pavoiser leurs demeures et ordonne que les cloches de toutes les églises sonnent à toute volée.

Les relations américaines avec l'U.R.S.S.

M. Sumner Welles, secrétaire d'Etat adjoint, a déclaré à la conférence de presse que la conversation qu'il a eue avec M. Oumansky, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Washington, a été amicale et constructive. Il a ajouté qu'il espérait que les pourparlers diplomatiques avec l'U.R.S.S. se poursuivraient et qu'une amélioration des relations commerciales entre les deux pays en résulterait.

La mort tragique de M. Chiappe

M. Jean Chiappe, haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, vient de trouver la mort dans des circonstances dramatiques.

Il avait quitté mercredi dernier la France en avion pour rejoindre son poste à Beyrouth, la première escale devant être Tunis.

En survolant la Méditerranée, l'avion qui le portait a été mitraillé en plein vol par un avion de chasse anglais, mercredi, à midi, à mi-chemin entre la Sardaigne et la côte d'Afrique.

L'avion d'Air-France est perdu corps et biens, entraînant dans la mort tous les passagers et l'équipage.

L'avion Farman avait comme passager M. Jean Chiappe. L'équipage se composait de M. Guillaumet, pilote ; Reine, Le Duff, Franques et Montaubin.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce qu'une voie ferrée impériale électrifiée va relier Paris à Marseille. Cette voie sera portée, de bout en bout, à quatre voies. Les gares seront élargies ou refaites.

— A Neuilly-sur-Seine, la police a arrêté un jeune homme qui était porteur de 80 fausses cartes de matières grasses qu'il offrait au prix de 10 francs pièce.

Nos Echos

Choses du passé !

C'était curieux, l'autre jour, cette réunion à la Préfecture. La commission nouvellement créée en vue de favoriser la renaissance du régionalisme était rassemblée, sous la présidence de M. le Préfet, dans la grande salle où le Conseil général du Lot tenait autrefois ses séances.

Autrefois ! ! ! C'est-à-dire, il y a quelques mois ! Depuis lors, tout un monde a disparu et, parmi les institutions et les choses qu'il a emportées, l'une des plus familières et, par certains côtés, les plus sympathiques, c'était le Conseil général.

Oh ! dans le Lot, il n'avait pas très grande allure et le laisser-aller de sa tenue, le désordre de ses discussions contrastaient fort avec la grandeur et... mettons la majesté (faute du mot juste qui ne vient pas) du cadre.

On y prenait ses aises, chacun y fumait à son gré cigarettes, cigares ou pipes. Ce qu'il faut bien appeler les « délibérations » se déroulaient sous un nuage qui n'était pas seulement dans la salle. Cela ressemblait plutôt à une réunion de copains autour d'une table de banquet et causant entre eux au dessert de choses et d'autres qu'à une assemblée chargée de discuter des affaires publiques d'après un ordre du jour déterminé.

Eh ! bien, malgé tout, cela vous avait une physionomie familière qui plaisait et l'on regrette de ne pas revoir dans cette salle les amis qu'on y retrouvait régulièrement.

Choses du passé ! Souvenirs sur lesquels il vaut miex ne pas s'attarder.

Suggestion à M. le Préfet.

L'embarras est grand, paraît-il, au groupement chargé d'assurer le ravitaillement de la population de Cahors en lait. Les difficultés y sont de plusieurs natures. D'abord, il faut réunir une quantité suffisante du breuvage. Ce qui n'est pas toujours facile dans une région agricole où l'on fait peu d'élevage et avec des moyens de transport que la pénurie d'essence rend de plus en plus rares.

Mais ce qui s'avère le plus malaisé c'est ensuite de répartir le lait aux ayants-droit.

C'est extraordinaire ce que le goût du lait a pu se développer chez nos concitoyens depuis qu'il est devenu plus difficile d'en avoir. Tout le monde en veut alors qu'il faut servir d'abord les enfants, les vieillards et les malades !

Aussi, c'est effrayant ce que le nombre des malades a pu augmenter à Cahors en quelques semaines. Qui donc aurait pu prévoir que l'état sanitaire de notre petite ville s'aggraverait avec une telle rapidité ?

D'abord, il y eut à la Mairie 5 ou 600 certificats de maladies exigeant une ration quotidienne de lait. Puis on atteignit assez rapidement le millier, ce qui commençait à devenir inquiétant. Il y a quelques jours, on avait atteint les 1.400. Enfin, je crois bien qu'à l'heure où j'écris on est en vue res 1.800.

— Comment faire, me disait un docteur, pour enrayer cette effarante progression de la maladie ?

— Eh ! bien, voici mon idée : A votre place je suggèrerai à M. le Préfet du Lot un arrêté dont je serais bien surpris que l'effet ne fût pas immédiat. Qu'il décide qu'à partir de demain, n'auront droit au lait que les gens bien portants et je parierais que tous ces malades se trouveront subitement guéris !

Chronique du Lot

LE LOT RIVIERE FLOTTABLE ET NAVIGABLE

La rivière du Lot fut tout un temps flottable et navigable. Un cours d'eau est la résultante d'une série d'aigueverses qui se distribuent d'amont en aval ; la branche maîtresse — en l'espèce le Lot — inscrit ici le délinéament de ses méandres dans le bassin de réception principal que l'érosion de ses eaux a lentement creusée à travers les lithoclases des calcaires. Les vallées, les plaines constituent par destin des débouchés largement ouverts aux échanges. La raison en est due à la présence de l'eau courante qui fluit au plus profond des vals et à travers plaines. Ainsi dès la naissance du monde se distribuait aux rivières leur rôle éternel de « chemins qui marchent ».

Les autres chemins — ceux où marchent les machines — que ce soient les antiques chariots tirés par des bœufs ou les automobiles sur route et sur rails contemporains — proviennent de l'industrie humaine qui n'a fait que pâlement imiter l'œuvre de la Nature. En effet ces voies itinérantes ne peuvent se dégager de la Loi impérative qui les force à passer par de très nombreux points obligés déterminés selon les cotes d'altitude et les dénivellations.

La plus courte distance d'un endroit à un autre n'est pas — si paradoxal que cela puisse paraître — la ligne brisée de la route de terre ou de fer, mais bien la ligne sinueuse des rivières.

Nos aïeux l'avaient bien compris et sans remonter très loin, les pèlerins du voyage de l'époque de Louis XIV se déplaçaient plus vite par coche d'eau que par carrosses et voiturins sur le pavé du Roy. Et au même moment le frêt marchandises par gabarres et chalands était la « grande vitesse », alors que celui par roulier se classait dans la « petite ».

Tout est relatif assurément, mais quand — comme à l'heure actuelle — la pénurie de carburant et de combustible fait débiter la route et le rail au compte-gouttes, on serait peut-être bien heureux dans le Quercy de retrouver avec le Lot le bon vieux chemin qui marche d'antan.

Même en envisageant la proche probabilité de la découverte d'un carburant d'avenir — mines de houille, puits de pétrole étant des poches en train de se vider sans récupération possible ; gaz des forêts et autres produits de substitution ne formant que des palliatifs — rendent à la route et au rail un trafic extensif, il ne faut pas perdre de vue le bien fondé de l'axiome : « Hâte-toi lentement. »

Sur cet ana s'était bâtie la Sagesse de la Nation. Si la firme France a perdu le contrôle d'elle-même, elle le doit en partie à l'envahissement d'un machinisme outrancier. L'homme trop crédule a cru asservir la machine à ses besoins exacerbés, alors qu'en réalité la matière se vengeait de l'humanité en la détenant en servage. Le Maître était mué en Ilote.

Retourner à l'usage raisonné des dons gratuits de la Nature constitue un biais, succédané d'autres facteurs, permettant au pays de se reforger une âme.

La Nature est une entité, force incommensurable. Depuis un demi siècle cette vérité a été non seulement méprisée, mais encore délibérement outragée et violée.

Les hommes ont passé, d'autres passeront encore que le Lot continuera, imperturbable, à suivre son cours. Le Génie à barbe limoneuse qui veille sur ses destinées gémit de voir son onde dévaler en potentiel inutilisé pour la batellerie.

Puisse l'Etat-Providence écouter le vœu formulé par la Commission départementale de Propagande régionaliste en faveur de la rivière du Lot, car s'il redevient navigable il est bien entendu que cela peut se faire seulement par « Œuvre de Prince », ainsi du moins l'aurait dit Vauban, glorieux Maréchal, illustre bâtisseur et grand agronome qui savait manier l'épée aussi bien que la truelle, la charrue et la plume.

SAGOT-LESAGE.

CALAMITÉS AGRICOLES

Par circulaire du 6 février 1940, M. le Ministre de l'Agriculture, avait informé les Préfets que l'examen des dossiers de demande d'allocation de solidarité, constitués au titre des calamités agricoles survenus en 1938, serait repris.

Or, M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'agriculture, a fait connaître, le 11 novembre 1940, que ce travail avait été interrompu du fait des événements.

D'autre part, M. le Ministre a estimé que les circonstances actuelles ne permettaient pas d'envisager la reprise des attributions d'allocations.

Dans ces conditions, aucune nouvelle demande d'allocation de solidarité ne doit être déposée dans les mairies ; les intéressés sont également invités à ne pas adresser de réclamation à la Préfecture au sujet des calamités survenues en 1938 et 1939 ; il ne saurait, en effet, leur être donné comme réponse que le texte de ce communiqué.

CHEZ LES PLANTEURS

M. René Besse vient d'adresser la lettre suivante à M. Couderc, Président de la Fédération des Planteurs de Tabac :

« Mon Cher Président,

« Le Comité technique s'est réuni hier à Paris et a pris les décisions suivantes en ce qui concerne le régime des primes pour la récolte de 1940:

« 1° Le régime des primes sera sensiblement le même pour 1940 que pour 1939 ; toutefois, le total moyen des primes sera augmenté de 20 fr. aux 100 kg.

« 2° D'autre part, il est créé pour la récolte de 1940 une nouvelle prime, dite « prime au développement de la culture ».

« Elle sera attribuée aux Départements dans lesquels la production de 1940 aura dépassé celle de 1939 ; elle sera de 106 fr. aux 100 kg.

« Cette prime sera notamment attribuée aux planteurs du Lot (Nijkerk et Paraguay).

« Enfin, je vous rappelle que la Commission paritaire chargée de fixer le prix moyen aux 100 kg. se réunira dans le courant de décembre.

« Veuillez recevoir, mon cher Président... — *Signé :* René BESSE. »

DEPECHEZ-VOUS D'ENVOYER VOS COLIS AUX PRISONNIERS

Les Autorités Allemandes font connaître que, pour des raisons techniques, les Postes Allemands ne seront pas en mesure d'accepter, entre les 17 et 31 décembre 1940, les colis postaux et les paquets-poste destinés aux prisonniers de guerre.

Il est donc conseillé aux familles d'envoyer assez tôt les colis de Noël qu'elles destinent à leurs prisonniers de guerre pour qu'ils puissent parvenir aux offices postaux allemands avant le 16 décembre 1940. Cet avis est valable aussi bien pour les expéditions à faire à destination des camps en Allemagne que pour celles destinées aux camps situées en Territoires Occupés.

Les familles sont informées qu'il y a lieu de prévoir un délai de 8 à 10 jours, dans le cas le plus défavorable, pour que leurs colis remis au bureau de poste ou à la gare de leur résidence parviennent aux Postes Allemands. En conséquence, il y a lieu de cesser tout envoi de colis ou de paquets-poste pour les prisonniers de guerre dès le 6 décembre 1940 et de ne reprendre ces envois que le 31 décembre 1940.

Les prisonniers de guerre français doivent être prévenus de la présente disposition par les soins des Autorités Allemandes.

DECLARATIONS DE STOCKS DE BLES CEREALES ET FARINES

De la Direction des Contributions Indirectes :

Le « Journal Officiel » du 19 novembre publie une loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'Office National interprofessionnel des céréales. Aux termes de l'article 12 de ladite loi, les *disponibilités* de blé et de céréales secondaires battues ou non battues et *les stocks* de céréales et farines devront faire l'objet, *le 6 décembre* 1940, d'une déclaration à la Recette buraliste des Contributions Indirectes par tout détenteur (agriculteurs, coopératives ou syndicats agricoles, commerçants, meuniers, boulangers, industries utilisatrices diverses).

En conséquence, les intéressés voudront bien se présenter à la date précitée à la recette-buraliste des Contributions Indirectes qui dessert leur résidence à l'effet de souscrire la déclaration dont il s'agit.

DÉFENSE DE VENDRE OU D'ACHETER DES BLES DECLASSES

M. le Préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Toutes les transactions commerciales, achat, vente ou mise en vente, tout transport et toute circulation, portant sur les blés, déclassés par l'Office Interprofessionnel du blé, sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Article 2. — Les négociants, coopératives et d'une manière générale, tout détenteur à quelque titre que ce soit, d'un stock de blés déclassés supérieur à 10 quintaux, sont tenus d'en faire la déclaration immédiate à la Direction départementale des Contribntions Indirectes.

Aux Français qui veulent rentrer en Belgique

En vue d'un retour éventuel en Belgique, les Français résidant dans ce pays avant les hostilités et actuellement réfugiés dans le Lot, sont invités à faire connaître à la Préfecture (Service des Réfugiés) et avant le 10 décembre 1940 :

Nom, prénoms, résidence en Belgique, activité professionnelle, raisons de retour et tous renseignements complémentaires qu'ils jugeront utiles.

CAHORS

AU SUJET DE LA DEFENSE PASSIVE

Les Cadurciens ont peut-être été surpris d'un renouveau de sévérité dans l'exécution du camouflage et de l'extinction des lumières en vue de la défense passive, cette défense passive qu'ils espéraient bien abolie.

Mais, d'abord, ne pas oublier qu'aucune des mesures prescrites n'a jamais été supprimée, car l'armistice n'est pas la paix.

Ensuite, en raison du bombardement de Marseille, les autorités qui ont la charge de la sécurité du département sont amenées à estimer et même obligées de penser que toute la zone libre est exposée aux mêmes incidents.

Il est donc indispensable d'appliquer, avec une nouvelle rigueur, les mesures d'obscurcissement qui sont les plus efficaces de toutes les mesures préventives.

Si Cahors, par lui-même, n'est pas un objectif important, il ne faut pas que le halo produit par l'éclairage de la ville puisse servir de repère à des aviateurs pour leur permettre de trouver un objectif plus intéressant pour eux.

Si nous sommes insouciants pour nous-mêmes, gênons-nous pour les autres ; ce sera là de la simple charité, une manifestation de cette solidarité nationale, si nécessaire et tant recommandée dans les temps actuels.

On se plaît, du reste, à reconnaître que les Cadurciens se sont soumis avec une très grande bonne volonté à cette gêne. Nous les félicitons avec joie de ce commandement de discipline et leur demandons leur collaboration pour assurer eux-mêmes l'obturation des fenêtres sur les cours et des lucarnes sur les toits.

Dr FOURGOUS.

POUR LE SECOURS NATIONAL

Nous sommes sollicités par de généreux lecteurs d'ouvrir dans nos colonnes une souscription publique en faveur du Secours National.

Nous les remercions de la confiance qu'ils veulent bien mettre dans le Journal du Lot. *Nous les assurons que c'est une idée que nous avions eue lorsque nous avons annoncé nous-même notre propre souscription. Si nous y avons renoncé, c'est que nous ne pouvons pas substituer notre initiative à celle du Comité du Secours National lui-même qui est qualifié pour recevoir toutes les souscriptions qu'on voudra bien lui envoyer et qu'il recevra, nous en sommes sûrs, avec reconnaissance, même après les quêtes publiques qu'il a organisées.*

MAGASINS FERMÉS

Les négociants en tissus de Cahors ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'en vue de parer à la pénurie du combustible, leurs magasins seront fermés, sauf les jours de foire, les lundi et vendredi.

RAPATRIÉS D'ALLEMAGNE

L' « Officiel » publie une liste des militaires blessés et malades rapatriés d'Allemagne, par train sanitaire, direction de Pau. Dans cette liste, nous relevons les noms des militaires du Lot : Tomasini, caporal, de Frayssinet-le-Gourdonnais ; Tyron Auguste, sergent-chef, de Cahors ; Taillade Joseph, soldat, de Lacapelle ; Chayre Jean, soldat, de Puyjourde ; Durand Louis, soldat, de Montcuq ; Piedloup Roger, soldat, de Puy-l'Evêque ; Bouyssou Basile, de Livernon ; Vignie Jean, soldat, de Labastide-Murat.

Contrôle du prix des locations

Il est rappelé aux personnes qui logent des réfugiés, que le dernier délai accordé pour faire à la mairie la déclaration prévue par l'art. 2 de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1940, *expire le 5 décembre.*

Les déclarations précédemment souscrites qui ne comporteraient pas le nombre de pièces louées, meublées ou non, le prix pratiqué, devront être renouvelées sous peine de sanctions.

Une alerte

Dans la nuit de lundi, à 4 heures, une alerte a été donnée à Cahors. Pendant demi-heure environ, les cloches de la cathédrale ont retenti.

EDEN

Mercredi 4, jeudi 5, samedi 7 et dimanche 8 décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Une passionnante aventure
LE SECRET DES CHANDELIERS
avec William Powell et Luise Rainer.

En complément : **Les héros du rivage,** documentaire. — **La Guyane anglaise,** documentaire.

SUR SCENE
LES TROUBADOURS GASCONS
des principaux concerts parisiens, et de la radio, dans leur répertoire de vieilles chansons françaises ; à l'accordéon, airs classiques et modernes, de la belle musique, de belles chansons.

LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS DU LOT

Conférence de M. le Général Niessel

L'un des nôtres, le Général Niessel, héros de la guerre 14-18, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, donnera une conférence à Cahors, le vendredi 6 décembre, dans la salle du Palais des Fêtes, au bénéfice du Secours National et de ses œuvres annexes.

Nos camarades savent que le Général Niessel poursuit, depuis plusieurs mois, dans notre département, une œuvre essentiellement charitable et humanitaire en faveur de nos malheureux compatriotes prisonniers de guerre.

Anciens de 14-18 et jeunes de 39-40 se feront un devoir et un plaisir d'assister à cette soirée pour entendre un des leurs parler, à plusieurs titres, de nos chers prisonniers et qui tente, par des ressources supplémentaires, d'adoucir les privations et les souffrances morales de la captivité.

MORT DE M. TRIADOU

Me Triadou, notaire, conseiller municipal de Cahors, est décédé vendredi soir, à l'âge de 63 ans. Cette nouvelle a été apprise avec beaucoup de peine dans notre ville où la personnalité de M. Triadou faisait l'unanimité des sympathies et où sa mort fera l'unanimité des regrets.

Il exerçait ses fonctions notariales depuis plus de vingt ans dans une étude où il avait succédé à son beau-père, Me Durranc, qui lui laissait un héritage de haute probité professionnelle dont il sut toujours se montrer digne.

Au Conseil municipal, il sera aussi regretté que parmi ses confrères du notariat. C'est à lui que l'on y confiait tout naturellement l'étude des affaires qui relevaient de sa compétence et l'assemblée se ralliait toujours à ses avis empreints de sagesse et d'expérience.

Nous exprimons ici bien sincèrement nos regrets personnels et ceux que cette mort a causés dans la population cadurcienne. Que Mme Triadou, Mlle Triadou, M. Jean-Louis Triadou, Mme et M. Tassart ainsi que toute la famille en deuil veuillent bien agréer l'assurance de nos sympathies attristées.

RESPECTEZ LA TAXE

Contravention a été dressée à Mme Léonie Ausset, cultivatrice à Lalbenque, pour vente de canards au-dessus de la taxe.

A l'agent qui lui fit connaître qu'elle ne devait pas vendre au-dessus de la taxe, elle répondit : « *Je refuse de les vendre à la taxe* » et quitta le marché.

Mais elle se laissa tenter en cours de route par une acheteuse qui lui en offrit un prix supérieur à la taxe. L'agent qui la surveillait constata le fait et Mme Ausset fut obligée de se rendre au Commissariat de police.

Interrogée par le Commissaire de police, elle répondit que ses canards avaient déjà repris le chemin de Lalbenque. Ce qui ne parut par une excuse suffisante pour lui enlever la contravention.

Pour vente d'oies et de canards gras au-dessus de la taxe, procès-verbal a été dressés aux nommés Urbain Henras cultivateur à Villesèque et Jonquières, propriétaire à Soulomès.

L'APPLICATION DU CODE DE LA FAMILLE

Le « Journal Officiel » publie une circulaire relative à l'application du Code de la Famille et le classement des communes en diverses catégories pour l'application de ce Code de la Famille.

Dans la liste des communes urbaines de 1re catégorie (communes comprenant une localité de plus de 2.000 habitants agglomérés ou assimilés), pour l'application du premier salaire moyen, nous relevons, dans le Lot, les communes de Cahors et Souillac.

Dans la liste des communes urbaines de 2e *catégorie* (communes comprenant une localité de plus de 2.000 habitants agglomérés ou assimilés aux communes rurales), pour l'application du second salaire moyen, nous relevons, dans le Lot, les communes de Gourdon, St-Céré, Souillac.

Feu de cheminée

Lundi matin, vers 6 heures, un feu de cheminée a éclaté dans l'immeuble de Mme Brissac, rue Victor-Hugo. Grâce au concours apporté par des voisins, le feu a été rapidement éteint. Les dégâts sont peu importants.

AU PALAIS DES FÊTES

Jeudi 5 décembre, en soirée à 20 h. 15 :

Un des plus beaux galas qu'il nous sera permis de voir cette saison au *Palais des Fêtes :*

1° René Lefèvre ; 2° Suzy Prim ; 3° Berthomieu ; 4° Georges Lannes, en personne, dans une des œuvres les plus célèbres de notre pays

JEAN DE LA LUNE

pièce en 3 actes, de Marcel Achard.

Une soirée qui sera un enchantement pour tous. *Il est prudent de louer.*

Les Sports

RUGBY

Jeudi 5 décembre, grand match de rugby, à 14 h. La Quercynoise du Lycée Gambetta contre Lycée d'Aurillac, champion de l'Académie de Clermont 1939-1940.

Formation du Lycée d'Aurillac : 1re ligne: Ferriès (Stade Aurillac), Madelrieux, Morel ; 2e ligne : Loubeyre (Stade Aurillac), Lapeyre (Stade Aurillac ; 3e ligne : Brunot (sélect. scol.), Paulhac, Rochet (Stade Aurillac) ; m. : Compagnon ; o. : Fayet (Stade Aurillac) ; trois-quarts : Morane (Stade Aurillac), Fabre (sélect. scol.), Cantarel (Stade Aurillac), Sandrin; arrière, Magne.

Dans cette équipe nous trouvons quatre équipiers premiers et trois équipiers seconds du Stade aurillacois. C'est donc à un grand match que sont conviés les sportifs cadurciens.

La Quercynoise veut se racheter de la défaite subie sur le terrain de l'île par 20 à 3 par la sélection militaire. Et c'est complètement remaniée et transformée qu'elle se présentera jeudi devant le public cadurcien.

LE CONCOURS DE BOULES

L'Amicale Bouliste des Badernes organise, le dimanche 8 décembre, la première journée du Concours de Maître Bouliste patronné par le journal « La Dépêche ».

En raison des terrains actuellement disponibles, le Comité organisateur demande à tous les boulistes désireux de participer à ce tournoi de vouloir bien s'engager dans la journée du 7 décembre. Ces engagements, qui doivent être accompagnés de la somme de 10 francs, seront reçus au siège de la Société, Café des Sports, Place de la Bourse, de 9 h. à 18 h. Le tirage au sort aura lieu le même jour, au même lieu, à 20 h. 30.

Etant en retard sur le calendrier de cette épreuve, il y aura lieu de faire jouer deux parties dans la même journée. Cela nous permettra de rattraper rapidement le terrain perdu.

Les parties qui se joueront en quinze points face à face, chaque joueur disposant de 3 boules, commenceront à 13 heures 30 très précises. Des pénalisations sont prévues par le règlement pour tout retard non justifié.

La Société organisatrice espère en de nombreux engagements et invite tous les joueurs disponibles à participer à ce concours. Le règlement est à la disposition de toute Société qui en fera la demande.

PALAIS DES FETES

Mardi 3, mercredi 4, samedi 7, dimanche 8 décembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Edwige Feuillère, Jean Chevrier dans un grand film de Léo Joannon

L'ÉMIGRANTE

scénario original de J. Aurenche et Yves Allégret.

En complément : **L'appel des rochers.**

Chronique des Théâtres

« LE CID » AVEC MARCEL ROMA

C'est dimanche 8 décembre prochain, en matinée et en soirée, au Théâtre Municipal, que l'admirable comédien Marcel Roma, qui vient d'enthousiasmer Cahors avec sa magnifique interprétation du « Chemineau », jouera le rôle de Rodrigue dans « Le Cid ». A ses côtés, c'est Mme André Mazé, de l'Odéon, qui jouera Chimène.

Une interprétation hors-ligne complétera cette distribution à laquelle le « Théâtre de France » a apporté le plus grand soin. L'illustre tragédien lyrique Louis Nègre, de l'Opéra, qui obtint dans notre région de si magnifiques succès dans le personnage d'Œdipe-Roi, a accepté d'interpréter le rôle de Don Diègue.

Cette Compagnie apportera avec elle les éléments des décors nécessaires pour créer une atmosphère digne des plus grandes scènes parisiennes.

Arrondissement de Cahors

Floressas

Déclarations de vin. — Voici les résultats de la campagne vinicole 1940 en ce qui concerne notre commune :

Il y a eu 41 déclarations accusant un total de 1.019 hectolitres de vin rouge et 3 hectolitres de vin blanc pour 83 hectares de vignes en production.

En 1939, il y avait eu 52 déclarations donnant un total de 2.560 hectolitres pour 92 hectares.

La différence en moins pour 1940 est donc de 1.541 hectolitres.

Grézels

Déclarations de vin. — L'année vinicole 1940 a donné dans notre commune les résultats suivants:

67 déclarations ont donné un total de 1.220 hectolitres de vin rouge pour 103 hectares de vignes en production.

En 1939, il y avait eu 78 déclarations donnant un total de 2.969 hect. pour 105 hectares.

Il y a donc eu cette année une diminution de 1.549 hectolitres.

Luzech

Légion Française des Combattants. — Conformément aux instructions données par le Président Départemental Pédelmas et le Vice-Président Troupel, un Comité d'organisation s'est constitué à Luzech. Il est composé de MM. Tillet, Sébal, Boulzaguet, Docteur Vidal, Manié, Nouvel, Baudet, Siutat.

La première réunion a eu lieu le 28 novembre, à 20 h. 30, dans une salle de la Mairie. Les décisions suivantes ont été prises :

1° Une Assemblée générale se tiendra le dimanche 15 décembre, à 15 heures (heure légale), dans une salle de la Mairie. Tous les A.C. (titulaires de la carte, combattants d'expéditions coloniales, combattants des T.O.E. ou de la Guerre 1939-1940) sont invités à y assister. Ils se rendront à cette réunion porteurs de la formule d'adhésion et du serment remplie et signée ;

2° Les formules sont distribuées par les Membres du Comité. Les A.C. peuvent s'en procurer en particulier chez le camarade Manié, au bureau de tabac. Les formules parues dans le « Légionnaire » peuvent être découpées et utilisées ;

3° L'Assemblée désignera les membres du Comité provisoire de la Section Communale. Les formules remplies et signées seront collationnées par ce Comité et envoyées au siège de la Légion du Lot. Elles pourront être remises avant la réunion à un des membres du Comité d'organisation.

Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Alfred Soulignac, décédé à l'âge de 63 ans. M. Soulignac était un ancien combattant de la guerre de 1914-1918, au cours de laquelle il avait été gazé.

La nouvelle de la mort de M. Soulignac a provoqué une vive émotion parmi tous ceux qui le connaissaient. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Quintonine

Le flacon pour faire soi-même un litre de vin fortifiant, 5 fr. 85. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ouverture d'un ouvroir. — Le Sous-Préfet de Figeac informe la population de Figeac qu'un ouvroir va être ouvert au Bureau de Bienfaisance, Place Vival, aux premiers jours du mois de décembre prochain.

Il fonctionnera tous les jours, de 2 à 6 heures, laissant ainsi aux ménagères et mères de famille le temps de vaquer à leurs obligations familiales tout en apportant un supplément appréciable aux ressources de leur ménage.

L'ouvroir est ouvert à toutes les femmes vaillantes, réfugiées ou non, sachant coudre et tricoter ; il comportera une rétribution variant de 2 à 3 fr. l'heure et se donnera pour but la confection de tricotages, de linge et de vêtements destinés aux populations réfugiées.

Collège Champollion. — Le principal porte à la connaissance des familles que les cours pratiques (travail du fer, travail du bois) reprendront incessamment. Prière de se faire inscrire sans retard.

Foyer du soldat. — En vue de l'organisation d'une salle de réunion, les démobilisables de la zone interdite font appel à la générosité des habitants de Figeac. Des livres et jeux même usagés seront reçus avec reconnaissance au bureau de la Place (ancienne prison).

Obsèques. — Mardi matin ont eu lieu les obsèques de Mme Eugénie Rames, épouse de M. Germain Nozières, entrepreneur de menuiserie à Figeac, décédée après une courte maladie, à l'âge de 76 ans.

En cette pénible circonstance, nous renouvelons à M. Germain Nozières, ainsi qu'à toute la famille, l'expression de nos sincères condoléances.

Mercredi matin, ont également eu lieu les obsèques de Mme Amélie Murat, veuve Pezet, demeurant à Figeac, rue Emile-Zola.

Nos bien sincères condoléances à toute la famille.

Rhumatismes à la campagne

Hommes ou femmes obligés aux travaux des champs qui souffrez de douleurs, vous devez avoir recours au nouveau médicament Gandol, puisque c'est le seul remède, basé sur une nouvelle méthode, qui, après avoir dissous et éliminé l'acide urique, empêche la reproduction de ce poison. L'action décongestionnante de Gandol sur les muscles et les reins apaise les douleurs et rend à l'organisme sa souplesse. Les remerciements des rhumatisants soulagés se chiffrent par centaines. Le Gandol est recommandé contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, douleurs musculaires, maux de reins, et coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Excellente initiative. — Le Comité des fêtes de Salviac, bien administré, avait des réserves importantes : sur l'initiative de son président, M. Arsène Simon, et avec l'approbation de tous les membres qui en faisaient partie, il a été décidé, lors d'une dernière réunion, que le reliquat des sommes qui restaient en caisse serait attribué, soit au Secours National, soit aux familles des prisonniers pour l'envoi à ces derniers d'un colis à l'occasion du Nouvel an.

C'est ainsi qu'une somme de 2.350 fr. a été affectée aux prisonniers de guerre de la commune et une somme de 1.000 fr. a été remise à M. le Dr Cambornac, maire de Salviac.

Ce geste a reçu l'assentiment de la population salviacoise.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès, après une longue et douloureuse maladie, de notre estimée concitoyenne, Mme veuve Angèle Albet, âgée de 65 ans.

Elle suit à quelques mois d'intervalle son mari dans la tombe. En cette douloureuse circonstance, nous présentons aux familles Fournier, Prigent, Gibily et autres, que cette mort met en deuil, nos bien sincères condoléances.

Vous laisserez-vous empoisonner ?

Non, car la tisane Vichyflore est là. C'est elle qui aidera puissamment au bon fonctionnement de vos organes : foie, reins, intestin. Grâce à elle, vous évitrrez la constipation, cause d'un véritable empoisonnement par les toxines qui s'accumulent dans l'organisme. Prenez donc après votre repas du soir une infusion de la très agréable et si bienfaisante tisane Vichyflore, judicieux choix de plantes hépatiques et stomachiques associées aux sels extraits des eaux du bassin de Vichy. Vous éviterez ainsi les digestions pénibles, les migraines ; un sang jeune et vif circulera dans vos veines, votre teint s'éclaircira, vous conserverez longemps une désirable jeunesse. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Le duel du chasseur et du bombardier.
La science de l'hérédité humaine.
Les routes du blé, du pétrole et de l'Orient.
Le moteur d'avion de l'avenir, turbine à vapeur, turbine à gaz.
La transmutation des atomes.
Les supercarburants à « 100 d'octane ».
Les émetteurs synchronisés.

dans **la Science et la Vie**

NOVEMBRE 1940 5 francs

HERNIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : **M. H. GAYRAUD,** qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

M. H. GAYRAUD vous recevra à : **Villeneuve-sur-Lot,** tous les matins, 32, rue des Cieutat, de 8 à 11 h.

Dans la région, de 1 h. à 4 h., à : **Agen,** t. les merc., 92, Bd République ; **Fumel,** mardi 3 déc. Hôt. de l'Europe ; **Cahors,** jeudi 12 déc. Hôt. de l'Europe ; **Fumel,** vend. 13 déc., Hôt. de l'Europe.

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE DE L'ESTOMAC
REIN MOBILE, OBÉSITÉ, VARICES
ORTHOPÉDIE

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Pierre TRIADOU ; Madame, Monsieur Pierre TASSART et leur fille ; Mademoiselle Marguerite TRIADOU ; Monsieur Jean-Louis TRIADOU ne pouvant répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion de leur deuil, adressent à tous leurs remerciements les plus émus.

REMERCIEMENTS

Monsieur François BENNET, Directeur départemental des P.T.T., Chevalier de la Légion d'honneur ; le Capitaine et Madame Claude CHEVALIER ; Monsieur Henri BENNET et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame François BENNET
Née Marthe BERCEGOL

PETITES ANNONCES

A VENDRE **fontaine étain Louis XV.** S'adresser au bureau du Journal.

CHERCHE **petite maison propre,** trois à quatre pièces, eau gaz, électricité, meublée ou non. Ecrire : André, *Journal du Lot.* (32.943).

CHERCHE à acheter **fourneau à gaz** d'occasion. Faire offres, 1, rue des Capucins. (32.952).

IL A ETE DEROBE, vendredi, 1 h. 20, angle rue Em.-Zola et Larroumet, un vélo homme, couleur gris, marque Wiliam à changement de vitesse, freins tambours, jantes nickelées, pneus ballons rouges, éclairage électrique. Forte récompense à qui pourra donner indications. S'adresser bureau du Journal. (32.953).

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

A VENDRE **Scie ruban de 70 cm.** S'adresser au Bureau du Journal qui transmettra. (32.956).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU LOT
ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CHEMINS RURAUX

Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Terrié à Lunan, commune de Figeac.

Extrait de l'arrêté du 25 novembre 1940 ordonnant l'enquête

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Figeac resteront déposées pendant dix jours, du 6 décembre 1940 au 15 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur CAVARROC, maire de Camboulit, commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 25 novembre 1940.

Le Préfet,
Signé : Maurice BÉZAGU.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

OUVERTURE de la Liquidation Judiciaire du sieur MOMMÉJAC Basile Vins en gros à Gramat (Lot) domicilié à Cahors, place des Petites-Boucheries

Le Tribunal de Commerce de Cahors, par jugement rendu sur requête en date du 28 novembre 1940, a déclaré le sieur MOMMÉJAC Basile, Vins en gros à Gramat (Lot), domicilié à Cahors, place des Petites-Boucheries, en état de liquidation judiciaire ; fixe provisoirement la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation judiciaire au *vingt-huit novembre mil neuf cent quarante ;* nommé Monsieur E. ROLLES, juge-commissaire et Monsieur GRAMMOND, arbitre de commerce à Cahors, rue Joachim-Murat, liquidateur.

Messieurs les créanciers de ladite liquidation judiciaire sont invités à remettre au liquidateur, dans le délai de huitaine, leurs titres de créance avec un bordereau indicatif des sommes réclamées. Ce bordereau devra être signé par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir timbré et enregistré devra être joint.

Le Greffier,
J. CROZAT.

Les tiers-porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au greffe, afin d'être tenus au courant des opérations de ladite liquidation judiciaire.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions des articles 442 et 491 du Code de Commerce, modifié par décret du 8 août 1935.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 84

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Ne pouvant croire que son mari se fût éloigné ainsi sans venir la voir et lui parler, elle se risqua à interroger les garçons de salle. Hélas ! La pauvrette avait beau dépeindre la silhouette de Ruitz, ou préciser qu'il s'agissait d'un délégué espagnol, personne n'avait aperçu celui qu'elle cherchait.

Au bout d'un quart d'heure d'inutiles recherches, la jeune femme se retrouva devant la porte du palace, toute déçue, le cœur gros, avec une grande envie de pleurer.

Devant elle, une longue file de voitures s'étendait sur l'avenue lourde de soleil et de poussière. Orane supposa que Miguel avait dû en prendre une pour avoir pu disparaître si vite.

Toute désorientée, elle ne savait quel parti prendre.

Une grande tristesse, mêlée de crainte et de regret, l'envahissait maintenant... Son mari venait d'agir comme s'il ne la connaissait pas... Vraiment, était-il fâché à ce point, qu'il n'y eût plus d'espoir de le reconquérir ?

Ah ! que soudain ils étaient loin les beaux projets de revanche !

Un peu intimidée, Orane s'approcha du policier qui siège dans le couloir des Bergues.

— Je voudrais parler à M. Ruitz de la Plata, dit-elle cependant avec résolution.

L'homme la regarda :

— Il fait partie de la délégation française, madame ?

— Non, il est Espagnol.

— Alors, ce n'est pas ici. C'est à l'autre étage...

— Voulez-vous me dire où je dois m'adresser ?

— Volontiers, madame... Mais je dois vous prévenir que si vous n'avez pas demandé une audience, vous ne serez pas reçue... En outre, à cette heure-ci, ces messieurs sont en séance. Il faudrait venir le matin... même si vous avez un rendez-vous.

— Ah ! dit Orane, embarrassée. Vous ne croyez pas que maintenant...

— Non, madame. On ne vous recevra pas. On ne fera même pas passer votre nom... Les ordres sont formels : il faut éviter de troubler les séances. Le mieux serait d'écrire. Ayant demandé et obtenu audience, ça irait tout seul.

La jeune femme baissa la tête, désappointée. Ayant pris tout à coup la décision de venir trouver Ruitz au palais, elle n'avait pas prévu qu'elle se heurterait à tout ce protocole.

Elle était la femme de Miguel, pourtant. Mais, au bout du corridor, la foule des informateurs et des diplomates qui se tassaient pour guetter les sorties, lui prouvaient surabondamment que les règlements étaient les mêmes pour tous et qu'elle devait s'y conformer, malgré les liens qui l'unissaient à Ruitz.

— Je voudrais écrire, demanda-t-elle, après une lente réflexion.

— Il y a tout ce qu'il faut là-bas, madame. Vous remettrez votre lettre à un des agents en faction... Elle touchera sûrement votre correspondant dans la soirée.

Orane remercia, puis tragique, l'âme houleuse, comme si soudain toutes ces formalités qui se dressaient entre Miguel et elle la séparaient plus encore de celui-ci, elle écrivit dans une sorte d'hypnose désespérée les quelques lignes ci-dessous :

« Miguel. Comment avez-vous pu, ce midi, vous éloigner sans venir vers moi ? C'est abominable d'avoir agi ainsi avec celle qui porte votre nom ! Il n'y a pas que les terroristes de Barcelone qui savent torturer une femme ! Prenez garde, je suis à bout de courage depuis trois jours que je vous cherche. Votre attitude injurieuse d'aujourd'hui fait déborder le vase...

« Je suis au Léman Bleu ; si vous ne venez pas m'y rejoindre avant demain, vous aurez à vous en repentir toute votre vie.

« Je vous attends.

« ORANE. »

Elle cacheta, mit le nom de Miguel. Puis, en angle, elle ajouta : « Pressé et personnel ».

Sa lettre confiée à un gardien qui lui donna l'assurance de la remettre sans retard au destinataire, la jeune femme quitta les parages du palais, pâle, les yeux agrandis par un chagrin qui s'amplifiait jusqu'à la catastrophe.

A cette minute, elle était dans un tel état de dépression nerveuse qu'elle se serait jetée volontiers dans le lac, aux eaux pourtant si miraculeusement vertes, couleur de l'espérance.

⁂

La nuit déjà s'étendait sur la ville coquette tassée au bord du lac. Seuls les hauts pics des Alpes, couverts de neige, brillaient encore des feux du crépuscule. Sur la droite, au-dessus des autres cimes, le sommet du mont Blanc s'estompait peu à peu derrière un nuage clair que le couchant illuminait sur place.

Pendant que les étoiles s'allumaient, une à une, au firmament nocturne, les aiguilles des pendules grignotaient lentement les heures des cadrans.

Dans la chambre luxueuse qu'elle occupait au palace du Léman Bleu, Orane attendait...

Du palais des Nations, elle était venue directement chez elle, ne voulant pas risquer d'être absente si, malgré ce qu'on lui avait dit, Ruitz recevait sa lettre tout de suite et s'avisait d'accourir vers elle. Car, bien qu'elle accusât son mari de toutes les noirceurs, la jeune femme savait bien qu'il s'inquiéterait de sa menace et viendrait immédiatement la rejoindre.

(*A suivre*).